



# **Face au risque de déflation, une seule solution :** rompre avec l'austérité

Nasser MANSOURI-GUILANI



En pleine période estivale, début août, le président de la République annonçait que la France, tout comme la Zone euro, était menacée d'un « vrai risque déflationniste » : « En France, l'inflation n'a jamais été aussi basse. Or, si une faible croissance pèse sur les rentrées fiscales, une faible inflation a également des conséquences budgétaires négatives sur les recettes comme sur la dette. »

Un mois plus tard, le ministre des Finances annonçait officiellement que la situation s'était dégradée et que, par conséquent, le gouvernement avait changé ses prévisions concernant la croissance économique et le déficit budgétaire : la croissance économique serait de 0,4 % en

2014 (1 % prévu dans la loi de finances 2014, 0,5 % prévu en août) et de 1 % en 2015 contre 1,7 % prévu au printemps. Le déficit public devrait se situer à 4,4 % du PIB (au lieu des 3,6 % prévus dans la loi de finances puis des 3,8 % prévus dans la loi de finances rectificative) contre 4,3 % en 2013. Enfin, l'inflation serait de 0,5 % en 2014 et de 0,9 % en 2015.

Les chiffres annoncés par le ministre des Finances confirment en effet que la déflation menace notre économie et plus généralement celle de la Zone euro. Paradoxalement, la leçon tirée de ces constats, tant par le président de la République que par son gouvernement, va à

l'encontre d'une conclusion logique. Ces chiffres confirment que la politique menée par le gouvernement, qui se rapproche de plus en plus de celle menée sous Nicola Sarkozy, est vouée à l'échec. Et pourtant, Manuel Valls ne manque pas d'occasion pour répéter le slogan de Margaret Thatcher : il n'y a pas d'alternative !

Cette note vise à expliquer ce que signifie la déflation et en quoi les politiques menées en France, tout comme dans la Zone euro, conduisent à cette situation dangereuse pour notre économie et particulièrement pour le monde du travail.

## C'est quoi la déflation ?

Pour le commun des mortels, l'inflation exprime la hausse régulière des prix à la consommation, réduisant le pouvoir d'achat ; d'où la nécessité de la hausse du revenu, et particulièrement du salaire, pour, au moins, compenser la perte de pouvoir d'achat.

C'est quoi alors la déflation ? Une définition simple, correspondant à la conception que peut avoir le commun des mortels, est la suivante : « La déflation est le gain du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et

durable des prix ; c'est une inflation négative » (Insee).

Ces définitions n'expliquent pas les mécanismes à l'œuvre et peuvent donner lieu à confusion, voire à des conclusions erronées. Par exemple, si on considère la déflation comme une simple baisse des prix, on pourra considérer qu'elle est utile au monde du travail, surtout dans les périodes de faible progression, stagnation, voire baisse des salaires et des pensions de retraite, comme c'est le cas actuellement, car la baisse des prix va améliorer leur pouvoir d'achat.

Il se trouve que ce gain apparent du pouvoir d'achat, du fait de la baisse des prix, est lié à des mécanismes plus fondamentaux, mettant en péril l'emploi, l'investissement et la production. C'est ce qui s'est passé, par exemple, entre les deux guerres mondiales. C'est aussi ce qui risque de se produire en Europe. Le risque est d'autant plus sérieux que certains pays européens comme la Grèce ou l'Espagne se trouvent déjà dans une spirale déflationniste.

## Qu'est qu'une spirale déflationniste ?

Par-delà le gain apparent du pouvoir d'achat, la baisse régulière des prix à la consommation peut avoir trois séries d'impacts négatifs sur l'emploi et l'activité économique :

### 1. L'anticipation à la baisse des prix et le report des décisions d'investir et de consommer

En toute logique, si les prix tendent à baisser, les gens ont intérêt à reporter leur consommation. Ce raisonnement a bien sûr ses limites car une partie de la consommation ne peut pas être reportée ; c'est par exemple le cas des produits de première nécessité. Mais pris dans l'ensemble, le raisonnement a de la pertinence.

Le report partiel de la consommation est d'autant plus probable que la baisse des prix alimente aussi la faiblesse des salaires : les employeurs s'opposent à la hausse des salaires en faisant référence au fait que les prix baissent. Il en est de même pour ce qui est de la revalorisation des pensions et des minima sociaux, comme on le voit en ce moment en France.

Dans l'ensemble, la demande, autrement dit les débouchés des entreprises, risque donc de baisser. Il s'agit tant de la demande réelle que de celle que les entreprises anticipent, les deux pouvant être différentes. Si la première, c'est-à-dire la demande réellement

adressée aux entreprises, a un impact direct sur leurs carnets de commande, la seconde, c'est-à-dire l'anticipation des entreprises quant aux perspectives de la demande qui leur sera adressée, a un impact sur leur décision de produire à l'avenir. Dans les deux cas, les entreprises tendent à réduire leur production, ce qui pèse évidemment sur l'emploi et l'investissement.

Parallèlement, l'anticipation de la baisse des prix a un impact négatif sur l'investissement : à quoi bon investir si on n'arrive pas à vendre, et ce d'autant plus qu'en reportant l'investissement, on pourra le réaliser à moindre coûts.

## 2. L'alourdissement de la dette

Reprenant la définition simple de la déflation, c'est-à-dire une baisse régulière des prix, on comprend aisément que la déflation alourdit la dette, surtout ses charges réelles, particulièrement en ce qui concerne les emprunts à taux fixe.

Supposons qu'une entreprise doive acheter une machine qui vaut 1 000 euros. La décision n'est pas arrêtée ; elle pourra acheter la machine soit en 2014, soit en 2015. Si pour acquérir cette machine, elle emprunte, au 1<sup>er</sup> septembre 2014, 1 000 euros remboursables dans un an à un taux de 5 %, le 31 août 2015, elle doit disposer de 1 050 euros pour rembourser le principal (1 000 euros) et les intérêts (50 euros) de cet emprunt.

La question de savoir combien vont coûter (ou valoir) ces 1 050 euros au 1<sup>er</sup> septembre 2015, autrement dit qu'elle va être le poids réel de ce remboursement pour l'emprunteur, dépend de l'évolution des prix entre les deux dates. Par exemple, si le prix de la machine (qui est de 1 000 euros au 1<sup>er</sup> septembre 2014) augmente de 10 % en un an, pour acheter la même machine au 1<sup>er</sup> septembre 2015, il va falloir mobiliser 1 100 euros.

Si l'entreprise avait emprunté 1 000 euros en septembre 2014 à un taux de 5 % pour acheter cette machine, elle aurait dû mobiliser 1 050 euros en 2015 pour rembourser l'emprunt (1 000 euros au titre du principal, 50 euros pour les intérêts).

Si l'entreprise voulait acheter la même machine en 2015, elle devrait emprunter 1 100 euros (le

prix de la machine en 2015). De plus, même si le taux d'intérêt restait le même (5 %), elle devrait payer plus de charges d'intérêt (55 euros au lieu de 50).

Conclusion : l'entreprise a intérêt à ne pas attendre, à acheter la machine en 2014 car le total de la somme empruntée et des charges d'intérêt (1 050 €) est inférieur au prix de la machine un an plus tard (1 100 €). Autrement dit, grâce à la dette, l'entreprise s'enrichit.

Inversement, si l'entreprise achète la machine en 2014 et si les prix baissent de 10 %, au 1<sup>er</sup> septembre 2015, il va falloir mobiliser toujours 1 050 euros pour s'acquitter de la dette, alors que la machine en question ne vaudra que 900 euros (on fait évidemment ici abstraction de l'usage de la machine entre temps, mais cela ne change pas le raisonnement sur le poids réel de la dette). Dans ce cas, l'entreprise a intérêt à reporter son projet d'investissement.

Pour rendre compte de ces situations différentes, les économistes distinguent le taux d'intérêt nominal (celui qui est inscrit dans le contrat de l'emprunt) et le taux d'intérêt réel, c'est-à-dire la différence entre le taux d'intérêt nominal et le taux d'inflation. Il y a un rapport inverse entre le taux d'intérêt réel et le taux d'inflation. Si le taux d'inflation baisse, le taux d'intérêt réel augmente et, inversement, si le taux d'inflation augmente, le taux d'intérêt réel baisse.

Si le taux d'intérêt réel est négatif (si le taux d'intérêt nominal est inférieur au taux d'inflation), le poids réel (le poids relatif de la dette, par exemple par rapport au salaire ou au revenu) baisse ; c'est ce qui s'est passé, par exemple, au cours des années 1960 et 1970. Inversement,

lorsque le taux d'intérêt réel est positif (autrement dit, lorsque le taux d'intérêt nominal est supérieur au taux d'inflation), le poids réel (ou le poids relatif) de la dette augmente ; c'est ce qui se passe depuis trente ans : certes, l'inflation est faible, mais puisque les taux d'intérêt nominaux (qui, eux aussi, baissent) restent supérieurs au taux d'inflation, les taux d'intérêt réels demeurent positif, qu'il s'agisse des emprunts d'État ou de ceux des entreprises et des ménages.

## 3. Pression sur les revenus

La déflation pèse aussi sur les revenus. Nous avons déjà rappelé le cas des salaires. Même si les salaires ne sont plus indexés sur les prix, l'évolution des prix est un élément qui entre dans les négociations salariales. Les employeurs en profitent pour s'opposer à la hausse des salaires dans le secteur privé, tout comme à la hausse des traitements dans la fonction publique ou celle des pensions pour les retraités.

Côté entreprises, la baisse des prix signifie la baisse des recettes de vente, même si le volume de la production reste inchangé.

On pourrait avancer que la baisse des prix conduit aussi à la baisse des coûts de production. Une telle éventualité ne peut pas être écartée. Mais la baisse des prix de production va accentuer la pression sur les salaires, ou sur les fournisseurs ce qui revient au même, pour compenser les pertes.

Enfin, la déflation réduit aussi les recettes de l'État, ce qu'a signifié le ministre des Finances en annonçant les chiffres « décevants » de la croissance lors de sa conférence de presse du 10 septembre 2014.

## « Désinflation » ou déflation salariale ?

Pourquoi se trouve-t-on dans cette situation ?

À entendre le président de la République, le Premier ministre et son gouvernement, la faute viendrait surtout de l'extérieur ; c'est ce qu'a signifié le ministre des Finances à la conférence précitée : « Vérité sur la croissance européenne d'abord. L'effort de réduction des déficits mené ces dernières années

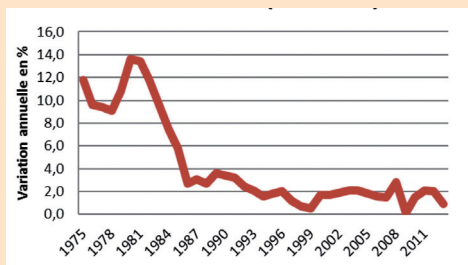
*à travers toute l'Europe a continué de peser sur l'activité. De nouveaux facteurs d'incertitude, notamment géopolitiques, sont apparus. »*

Si M. Sapin a raison de rappeler que les politiques d'austérité ont leur part de responsabilité dans cet état des choses, il cherche néanmoins à mettre en sourdine, à travers cette référence,

la responsabilité de la stratégie et des politiques mises en œuvre en France par les gouvernements et par le patronat depuis plusieurs décennies.

Si les économies européennes, y compris la nôtre, se trouvent dans une spirale déflationniste, c'est à cause de la pression permanente exercées sur le monde du travail soi-disant pour réduire

**Graphique n° 1 : évolution des prix à la consommation (inflation)**



Source : Insee ; réalisation : nmg, pôle économique, CGT.

les coûts et particulièrement les « coûts salariaux », et ce, afin d'améliorer la compétitivité.

Pour tracer l'origine des difficultés actuelles, il faut remonter à la période de la mise en place de la politique dite de « désinflation compétitive » initiée au début des années 1980. À l'époque, le taux d'inflation avoisinait les 14 % en France (cf. graphique n° 1)<sup>(1)</sup>. Le « tournant politique », décidé par le pouvoir en place à l'époque, affichait comme objectif de rendre l'économie française plus compétitive en réduisant les coûts et, partant, les prix ; d'où la notion de « désinflation compétitive ».

Or, cette politique était principalement fondée sur la pression sur le travail (modération salariale, conditions de travail dégradées, chômage et précarité). Elle postulait que pour améliorer l'emploi et l'investissement, il fallait d'abord augmenter les profits. On connaît le résultat :

L'appareil productif s'est affaibli, la recherche et les compétences ont été sacrifiées. Cette même logique dominante l'Union européenne et particulièrement la Zone euro, les choix européens ont amplifié la pression sur le travail partout en Europe.

Ces politiques ont donc été de nature à peser sur le potentiel de croissance et d'activité économique, avec des conséquences graves dans le domaine social. Le tableau ci-dessous met en évidence l'effet négatif de la politique de désinflation compétitive sur la croissance économique. Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, le taux de croissance de l'économie française est devenu négatif trois fois : en 1975, en 1993 et en 2009. Il importe de noter que la récession la plus forte (en 2009 où le produit intérieur brut a chuté de 2,6 % en volume) coïncide aussi avec l'inflation la plus faible parmi ces trois dates.

**Les trois moments de la chute du taux de croissance économique depuis la Seconde guerre mondiale**

	TAUX DE CROISSANCE DU PIB		TAUX D'INFLATION
	En francs ou euros courants (en valeur)	En francs ou euros constants (en volume)	
1975	12,5	- 1,0	13,6
1993	0,6	- 0,9	1,5
2009	- 2,1	- 2,6	0,5

Source : Jacques Bournay à partir de l'Insee.

Parmi les choix particulièrement néfastes opérés pendant cette période, il faut mentionner le dogme de faire de la stabilité des prix le seul objectif affiché de la Banque centrale européenne (BCE). Pire encore, conformément à la théorie libérale, la modération salariale (et son corollaire, un chômage massif et persistant) a été considéré comme le facteur garantissant la stabilité des prix. **Si aujourd'hui on nous parle du « risque de déflation », la réalité est que nous sommes dans la déflation salariale depuis déjà plusieurs années, voire plusieurs décennies.**

La contrepartie de cette déflation salariale a été une inflation des prix des actifs financiers et de l'immobilier.

Cette contradiction (déflation salariale / inflation financière) est à l'origine de la crise financière et économique qui sévit dans le monde et particulièrement en Europe depuis 2008<sup>(2)</sup>. Et depuis, la hausse du prix des actifs financiers et de l'immobilier tend à se ralentir, voire à baisser dans certains cas. En d'autres termes, une certaine déflation financière s'ajoute depuis quelque temps à la déflation salariale qui est à l'œuvre depuis de nombreuses années.

**La responsabilité des politiques d'austérité**

Dans un contexte de déflation salariale et de chômage massif et persistant, la crise financière de 2008 provoque une récession, un recul de l'activité économique dans plusieurs

pays à travers le monde, et particulièrement en Europe et singulièrement dans la Zone euro.

(1) Précisons que ce phénomène n'est pas propre à la France. Elle s'est produit, avec plus ou moins de acutrd, plus ou moins d'acuité dans d'autres pays.

(2) Voir « Récession sociale et récession économique : quels liens ? Quelles réponses ? », *Note économique*, n° 120, septembre 2008.

La chute de l'emploi et de l'activité économique dans de nombreux pays européens a aggravé les comptes publics, augmentant le déficit budgétaire et la dette des États. La poursuite du dogme libéral a conduit à la mise en place des politiques d'austérité pour soi-disant améliorer les comptes publics et réduire le déficit budgétaire et la dette publique.

Contrairement aux promesses entretenues lors de l'application de ces politiques, ces dernières ont pesé davantage sur l'emploi et l'activité économique. Le chômage, la précarité et la pauvreté se sont rapidement développés, notamment dans les pays du sud de l'Europe.

En France, le système de protection sociale a permis d'amoindrir l'ampleur du recul de l'activité économique. Mais le dogme du respect des critères de Maastricht, et particulièrement l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire à l'horizon 2017, a aggravé la situation.

### *L'insuffisance, voire l'inefficacité des interventions de la Banque centrale européenne*

Face à la dégradation de la situation, la BCE est intervenue à deux reprises en 2014 pour réduire le coût de l'argent pour les banques. Depuis septembre 2014, le taux auquel la BCE prête aux banques est ramené à 0,05 %, presque zéro. Selon la Banque, cette politique vise à encourager l'activité économique et à rendre l'euro moins cher, notamment par rapport au dollar américain, ce qui, selon l'analyse classique, devrait améliorer la « compétitivité » des produits européens, facilitant ainsi les exportations.

Ces décisions et d'autres, prises depuis juin 2014 notamment, et renforcées en septembre (achat des obligations émises par les banques, achat des crédits aux PME, voire aux particuliers, transformés en titres financiers...) marquent une certaine distance avec l'orthodoxie monétariste de la BCE<sup>(3)</sup>. En dépit de leur insuffisance (voir ci-dessous), ces décisions montrent que rien n'est immuable, que les choses peuvent changer si la volonté politique est là.

La doctrine monétariste de la BCE conduit, en dernière instance, à une approche simpliste : l'inflation varie en fonction de la monnaie disponible (« masse monétaire »). Pour maîtriser l'inflation, il faut donc maîtriser la masse monétaire. Si la BCE considère que

En pleine faiblesse de l'activité économique, le gouvernement s'est engagé à réduire le déficit principalement en décidant des coupes budgétaires et en gelant le traitement des fonctionnaires. La pression sur les salaires étant aussi forte dans le secteur privé, de même que celle sur les pensions et les minima sociaux, la consommation s'est affaiblie, ce qui a pesé davantage sur l'activité économique, l'investissement et l'emploi. Dans la mesure où l'investissement est aussi une demande adressée aux entreprises, la baisse de l'investissement a pesé sur la demande intérieure globale.

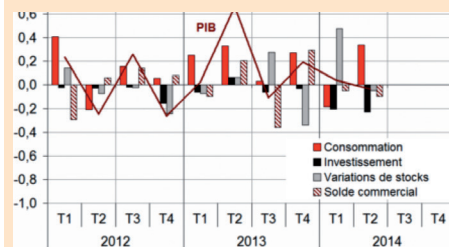
En effet, la plupart des entreprises considèrent la faiblesse de la demande, l'insuffisance des carnets de commande, comme le premier obstacle devant la hausse de la production. Ainsi, selon les enquêtes trimestrielles européennes, en France, 55 % des entreprises ne peuvent pas produire plus, faute de demande suffisante (graphique n° 2).

l'inflation est faible, qu'il n'y a pas un risque de « dérapage des prix », elle va lâcher du lest, elle va réduire ses taux directeurs, ce qui permettrait d'accroître les crédits et, partant, la masse monétaire. Inversement, si elle ressent un risque de dérapage des prix, elle va augmenter ses taux.

La BCE reconnaît à présent le risque de la déflation, d'où la décision d'une nouvelle baisse de ses taux directeurs.

Parmi d'autres mesures décidées, il convient de mentionner l'assouplissement des conditions de garanties. Généralement, lorsqu'une banque emprunte auprès de la BCE, cette dernière lui demande une garantie. Cette garantie, cette caution, peut être des obligations d'État que la banque a achetées auparavant. Ce peut être aussi d'autres titres financiers, par exemple les crédits transformés en titres financiers (ABS pour *asset backed securities*, ou titres adossés aux crédits). Il se trouve que pour faciliter les crédits, la BCE élargit le champ des titres admissibles comme garantie. Elle a aussi décidé d'acquérir des obligations émises par les banques. Auparavant, elle avait décidé d'acheter des obligations d'États sur le « marché secondaire », c'est-à-dire auprès des financiers.

Graphique n° 2 : en %

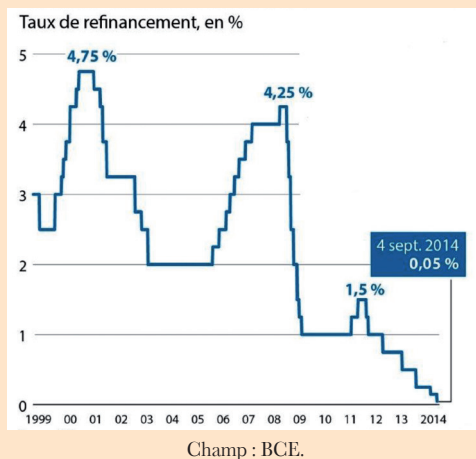


Source : Insee.

(3) Voir « Décisions du conseil des gouverneurs de la BCE (autres que les décisions relatives à la fixation des taux d'intérêt) », 19 septembre 2014.



**Graphique n° 3 :  
Le taux directeur de la BCE**



Champ : BCE.

Cette dernière décision met en exergue un autre paradoxe : les statuts de la BCE lui interdisent d'acheter directement les obligations des Etats membres (on dit alors qu'elle n'a pas vocation à monétiser la dette publique). Cette interdiction conduit à cette situation incroyable où les banques ont la possibilité d'emprunter à bon marché, pratiquement gratuitement, à la Banque centrale, et peuvent ensuite utiliser cet argent pour acheter des obligations d'Etat avec des rendements nettement supérieurs. Et elles en ont largement profité, par exemple, dans le cas des obligations émises par l'Etat grec.

Ces décisions, ces mesures sont-elles suffisantes, sont-elles efficaces ?

Depuis 2008, la BCE a multiplié ses interventions par divers moyens et pourtant la crise est toujours là et les banques se trouvent toujours face à un risque important de faillite. La raison fondamentale est que ces interventions souffrent du défaut majeur de ne pas être ciblées sur la promotion de l'emploi et de l'investissement productif.

En effet, les banques européennes, parmi lesquelles les banques françaises, ne souffrent pas

de l'insuffisance de liquidités. La preuve en est que le taux auquel elles sont disposées à déposer leurs liquidités auprès de la BCE est à présent négatif (il s'agit du « taux de dépôt au jour le jour », c'est-à-dire du taux de rémunération des dépôts des banques auprès de la BCE, ce qui est évidemment différent des taux auxquels les banques rémunèrent les dépôts de leurs clients ou prêtent à ceux-ci) ; autrement dit, les banques paient de l'argent à la BCE pour qu'elle garde leurs liquidités. Evidemment, l'argument de la BCE pour appliquer ce taux négatif est d'encourager les banques à utiliser leurs liquidités pour accorder des crédits au lieu de les laisser sur un compte auprès de la BCE.

Cette situation paradoxale illustre bien que face à la gravité de la crise, les mesures traditionnelles ne suffisent pas, qu'il faut opter pour des voies plus novatrices. Par exemple, au lieu d'opérer une baisse généralisée des taux d'intérêt auxquels elle prête aux banques, la BCE pourrait modifier ses taux en fonction de l'utilité sociale et de la pertinence des crédits, sur la base des critères comme l'emploi, la formation des salariés, la recherche-développement, la transition énergétique... (graphique n° 3).

DATES	OPERATIONS PRINCIPALES DE REFINANCEMENT	FACILITES PERMANENTES	
	Appels d'offres à taux fixe	Dépôt au jour le jour	Prêt marginal au jour le jour
10/09/2014	0,05	- 0,20	0,30
11/06/2014	0,15	- 0,10	0,40
13/11/2013	0,25	0,00	0,75
8/05/2013	0,50	0,00	1,00
11/07/2012	0,75	0,00	1,50
4/12/2011	1,00	0,25	1,75
9/11/2011	1,25	1,50	2,00
13/07/2011	1,50	0,75	2,25
13/04/2011	1,25	0,50	2,00
13/05/2009	1,00	0,25	2,25
8/04/2009	1,25	0,25	2,25
11/03/2009	1,50	0,50	2,50
21/01/2009	2,00	1,00	3,00
10/12/2008	2,50	2,00	3,00
12/11/2008	3,25	2,75	3,75
15/10/2008	3,75		

Source : Banque de France

## Face à l'offensive du patronat, changer de mode de développement pour sortir de la crise

Dans ce contexte, le patronat lance une nouvelle offensive au nom de l'emploi. C'est la fameuse promesse d'un million d'emplois en contrepartie du... démantèlement des acquis et des droits sociaux. Et le positionnement des responsables politiques conforte le patronat dans son offensive. Qu'on songe, par exemple, aux propos du ministre du Travail concernant les chômeurs ou à « l'amour » du Premier ministre pour les entreprises (sous-entendu pour les patrons).

Les « remèdes » du patronat, soutenus largement par le gouvernement, ont fait preuve de leur inefficacité. Cela fait des années qu'une organisation comme l'OCDE, qui ne peut absolument pas être accusée d'anti-libérale, reconnaît que le marché du travail en France est suffisamment flexible. Et pourtant, cette flexibilité accrue n'a pas empêché la hausse du chômage, au contraire. S'agissant des « effets de seuil », déjà en 2010, une étude de l'Insee conclut qu'ils ont peu d'impact sur la distribution par taille des entreprises <sup>(4)</sup>.

Sans faire référence aux expériences historiques, l'expérience récente des pays comme l'Espagne ou la Grèce confirme que les politiques d'austérité, au lieu de résoudre les problèmes, les accentuent : hausse du chômage, de la précarité et de la pauvreté, dégradation de la qualité des services rendus à la population, destruction des pans entiers d'activités... Si les conséquences sociales et économiques de ces politiques d'austérité sont graves, elles profitent à une minorité, notamment en ce qui concerne la privatisation et le bradage du patrimoine national.

La seule voie raisonnable pour sortir de cette situation est de rompre avec l'austérité qui va de pair avec la dévalorisation du travail.

Le président de la République a clairement opté pour l'économie de l'offre, autrement dit pour des politiques de dévaluations internes, de dévalorisation du travail et de réduction des services publics. Dans cette perspective, les décisions de la BCE sont saluées, surtout en ce qui concerne la baisse de la valeur externe de l'euro ; une dévaluation censée permettre la hausse des exportations françaises.

Or, l'essentiel de nos exportations se fait avec les autres pays membres, lesquels se trouvent dans la même situation. En effet, l'essentiel du commerce extérieur des pays européens se fait entre eux. De plus, si, conformément aux préconisations des tenants de l'économie de l'offre, tous les pays européens veulent augmenter leurs exportations, alors que partout il y a une insuffisance de demande, on se dirige vers une course au moins-disant social et une mise en concurrence plus féroce des salariés européens.

Toutefois, critiquer l'économie de l'offre ne doit pas conduire à la défense de l'économie de la demande à tout prix. La seule voie pour sortir de cette opposition caricaturale de l'offre et de la demande est de poser la question du contenu des deux. Pour la Cgt, il s'agit de produire pour répondre aux besoins sociaux et économiques. Cela permet d'articuler l'offre et la demande pour établir un nouveau mode de développement économique et social en mettant des nouvelles technologies au service du progrès social.

C'est le sens de la campagne CGT contre le coût du capital. C'est également la démarche de la CGT pour un développement humain durable, démarche qui implique de changer les choix actuels dans de nombreux domaines et qui légitime nos revendications autour des thématiques suivantes :

1. augmenter les salaires et le pouvoir d'achat ;
2. établir une sécurité sociale professionnelle ;
3. établir l'égalité des droits, surtout l'égalité femmes/hommes au travail ;
4. conquérir des droits pour les salariés et leurs représentants, surtout pour intervenir sur les choix stratégiques des entreprises ;
5. reconquérir la protection sociale ;
6. développer les services publics de qualité ;
7. mettre en place une véritable politique industrielle et énergétique ;
8. réformer la fiscalité pour la rendre plus efficace, au service de l'emploi, de l'investissement productif, et du développement solidaire et équilibré des territoires, au service également de la justice sociale ;
9. mobiliser le système monétaire et financier pour les mêmes causes, notamment à travers un pôle financier public ;
10. travailler sur des coopérations européennes et internationales pour assurer la paix et le désarmement.

(4) Nila Ceci-Renaud et Paul-Antoine Chevalier, « L'impact des seuils de 10, 20 et 50 salariés sur la taille des entreprises françaises », *Économie et Statistique* n° 437, 2010.



## Derniers numéros parus

Numéro **141** **Changer de cap maintenant**

Numéro **140** **Union bancaire européenne : de quoi s'agit-il ?**

Numéro **139** **Changer de cap maintenant**

Numéro **138** **« Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » : une logique contestable et contestée**

Numéro **137** **Pour une fiscalité des entreprises favorable à l'emploi et à l'investissement productif**

Numéro **136** **« TVA sociale » : ni pour l'emploi, ni pour la compétitivité, ni anti-délocalisation. Franchement antisociale**

Conception-réalisation : La CGT,  
espace Revendicatif, Pôle Économique,  
case 3-2, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex  
Maquette : département Information & Communication  
- mtg 2/10/2014  
Imprimé par nos soins  
Ne pas jeter sur la voie publique